

Sècheresse : passage au niveau "CRISE ", Saint-Nazaire Agglo appel à poursuivre les efforts de sobriété

Face aux fortes chaleurs, à la baisse des ressources en eau combinés à de forts coefficients de marée, la Préfecture de Loire-Atlantique a placé le département en alerte « CRISE eau potable ». En cohérence avec les producteurs d'eau potable du département, Saint-Nazaire Agglo appelle les habitants, les visiteurs et les acteurs économiques à poursuivre leurs efforts pour préserver la ressource tout au long de l'été. Une mesure qui prend effet dès lundi 17 août.

Les épisodes de canicule de ces dernières semaines ont fortement sollicité les installations de production et de distribution d'eau potable. Les ressources sont notamment fragilisées par de forts coefficients de marée des prochaines semaines.

Sur le territoire de Saint-Nazaire Agglo, **la nappe souterraine de Campbon** ne connaît pas, à ce stade, **de situation préoccupante**. Elle demeure toutefois une ressource précieuse qu'il convient de gérer avec prudence. La maîtrise des consommations pendant la période estivale permet de préserver cette ressource locale et d'assurer durablement l'approvisionnement en eau potable du territoire.

Chaque geste compte

Afin de garantir l'alimentation en eau potable pour tous, Saint-Nazaire Agglo invite chacun à adopter des gestes simples de sobriété :

- o limiter les consommations non essentielles
- o respecter les restrictions d'usage en vigueur
- o éviter le gaspillage et surveiller les éventuelles fuites.

Respecter les restrictions

Le niveau Crise entraîne notamment :

- o l'interdiction du remplissage et de la remise à niveau des piscines privées
- o l'interdiction de l'alimentation des fontaines ornementales
- o l'interdiction des douches de plage et de l'alimentation des fontaines d'agrément
- o l'interdiction de l'arrosage des pelouses, espaces verts, massifs fleuris et plantes d'agrément **à toute heure**
- o l'interdiction **entre 8h et 20h** de l'arrosage des jardins potagers
- o l'interdiction de l'arrosage des terrains de sport et hippodromes ainsi que des terrains de golfs
- o l'interdiction de certains nettoyages de façades, toitures et surfaces imperméabilisées
- o l'interdiction de lavage des véhicules et bateaux y compris en station de lavage, nettoyage des toitures, voiries et autres surfaces imperméabilisées (sauf sécurité routière)

Les usagers industriels sont appelés à appliquer des restrictions significatives de leur consommation (interdiction d'utilisation de l'eau non nécessaire au process, réduction des volumes de 25 % de l'eau nécessaire au process).

L'irrigation des cultures est également soumise à des restrictions dépendant notamment des pratiques d'irrigation et de la nature des cultures, allant de limitations horaires à des interdictions complètes.

Aller plus loin

Pour connaître le détail des restrictions en vigueur, rendez-vous sur [le site Vigie eau.\(nouvelle fenêtre\)](#)

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr